

**Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE**

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 25/09/2015**

Date de convocation L'an deux mil quinze
15/09/2015

Le 25 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
17/09/2015

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mr Alain MOLLE, Mmes Dominique CHESNEAU, C. JUMEL-TROUFLEAU, Mr Serge BISSONNET, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Michel MERCIER, Mme Françoise BUSTARRET, Mme Françoise DOUCET-PREVOT, Mr Philippe CLEMENCE, Mr Patrick MARIE, Mme Isabelle DEMONCHY, Mr Alain DAMIEN, Mr Alain COLOMBI, Mme Sandrine PAPON, Mr Guillaume CORNILLEAU,

Mme Sylviane DUQUENOY représentée par Mme Dominique CHESNEAU,

Mme Monique BOURG représentée par Mr Alain COLOMBI

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

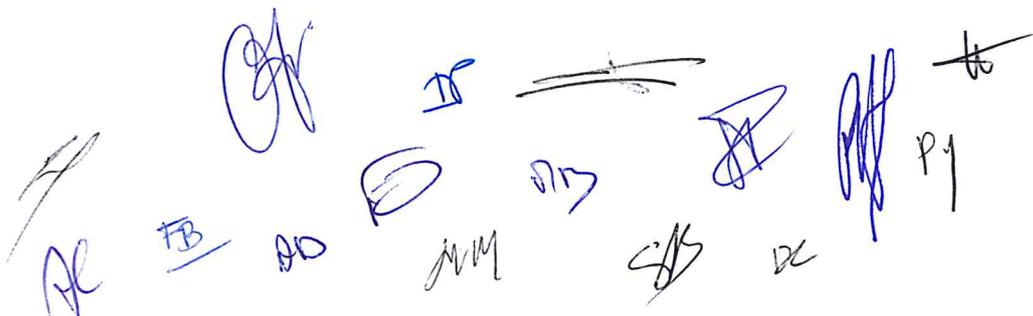
Votants : 17

Présents : 17

Mr Philippe CLEMENCE a été élu secrétaire.

1-APPROBATION DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent conseil municipal.



2-RENOUVELLEMENT CONVENTION CIG – dossier CNRACL

La convention Assistance retraite CNRACL est arrivée à expiration le 16 avril 2015.

Il convient donc de renouveler cette convention, mise en place par le CIG qui assure un service retraite sur les dossiers CNRACL afin d'aider les collectivités territoriales affiliées au service à confectionner leurs dossiers, préalablement à l'envoi par procédure dématérialisée à la Caisse de retraite.

Le cout par dossier est de 42,50 € par heure de travail pour les collectivités de 1001 à 5001 habitants au lieu de 40.00 € dans la précédente convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention pour une durée de trois ans à compter du 17 avril 2015.

3-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL

La commune est actuellement membre du groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil, dont le marché arrive à échéance en mai 2016.

Il convient donc de renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes et de l'état civil.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG comme coordinateur du groupement habilité à signer et notifier le marché.

Il autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil.

4- ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « RAMBOUILLET TERRITOIRES » au sein du SITERR

La communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoires » a demandé au SITERR d'adhérer à leur syndicat.

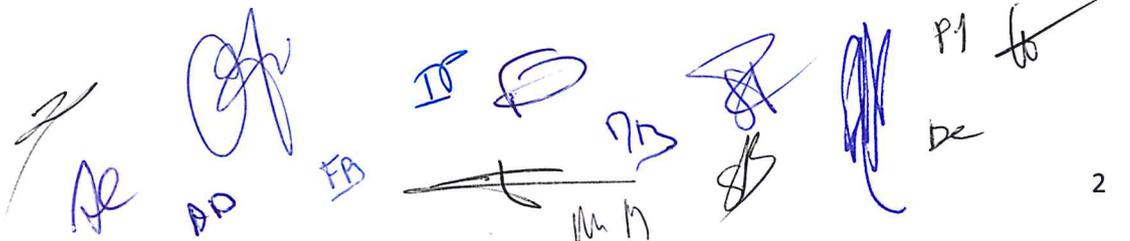
L'ensemble des communes du territoire doivent accepter cette nouvelle demande afin que le fonctionnement actuel ne soit pas modifié.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la communauté d'agglomération « Rambouillet Territoires » au SITERR.

5- Autorisation donnée au maire de déposer des autorisations de travaux valant agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Les bâtiments communaux doivent se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le maire doit donc déposer des autorisations de travaux valant agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) pour les bâtiments communaux recevant du public soit la mairie, la médiathèque, l'église, le gymnase, l'école maternelle, l'école élémentaire, la maison des associations et la maison Gabet.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'AD', 'FB', 'ID', 'NB', 'P1', and 'de'.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à déposer les dossiers et à signer tout document relatif à cette demande.

6- Modification du régime indemnitaire pour les techniciens

Un agent du service technique a été promu au grade de technicien, il convient donc de modifier le régime indemnitaire et de créer les primes afférentes à ce grade, qui n'existent pas.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification du régime indemnitaire pour le grade de technicien au sein de la commune.

7- Prise en charge partielle par la commune des concessions de Mlle L. et de Mr D.

Mlle L. et Mr D. sont deux méréens qui ont de faibles revenus et que la commune aide par l'intermédiaire du CCAS.

La commune a eu une demande pour une prise en charge partielle de leur concession.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge partiellement leur concession.

8- Demande d'une aide financière pour l'implantation d'un verger communal

La commune de Méré souhaite mettre en place au sein du village un verger communal.

Elle demande donc au PNR (parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse) une aide technique et financière pour la création, restauration et aménagement d'espaces naturels.

Le montant de la dépense sera de 2700 € HT, le taux de participation du parc est de 60 % soit une aide de 1620 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à déposer les dossiers et à signer tout document relatif à cette demande.

A collection of handwritten signatures and initials in blue ink, including 'AD', 'EB', 'MM', 'P1', and 'de', along with several stylized signatures.